## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

DGAET Direction des Routes et des Ports Arrondissement de Berre

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET: RD 17d - Aménagement de la RD 17d - Lamanon - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Lamanon souhaite réaménager la RD 17d dans sa section située en agglomération. Elle souhaite lui donner un caractère plus urbain. Les travaux projetés se situent sur la Grand'rue, la place de la Poste et la place du Cabaret, du PR 3+0870 au PR 4+0083, et consistent à mettre la voie en conformité avec ses usages actuels, faciliter les cheminements piétons, sécuriser les modes doux et limiter la vitesse des véhicules.

Pour la réalisation de ces aménagements routiers, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet se situant sur le réseau routier départemental.

Le Département prendra à sa charge la totalité du coût de la réfection de la chaussée et 50 % du coût de la fourniture et pose des bordures et caniveaux.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et du financement par subvention.

La participation du Département a été estimée conjointement à 60 458,05 € La convention proposée prévoit les modalités de cette participation financière.

Avant tous travaux, la commune de Lamanon procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et reversera à titre gratuit le foncier acquis dans le domaine public routier du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL